

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

Année scolaire 2022-2023

Cf Décret n° 2019-826 du 2 août 2019 relatif aux modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle

La loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans. Conscient de l'importance de respecter les rythmes de l'enfant pour permettre une adaptation progressive à l'école maternelle, le législateur a défini les conditions dans lesquelles peut être autorisé un aménagement du temps de présence à l'école maternelle d'un enfant scolarisé en petite section.

Cet aménagement est demandé par les personnes responsables de l'enfant, il ne peut en aucun cas être imposé à la famille. Il ne pourra porter que sur les heures de classe de l'après-midi et prendra en compte le fonctionnement général de l'école, notamment les horaires d'entrée et de sortie des classes.

La demande d'aménagement sera rédigée à l'aide du formulaire ci-joint et remise au directeur de l'école qui portera son avis.

En cas de désaccord entre le directeur d'école et la famille, l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription sera sollicité.

Cet aménagement étant transitoire, il a vocation à évoluer au cours de l'année scolaire pour tendre vers une scolarisation à plein temps. Son évolution sera questionnée régulièrement avec la famille.

Nom de l'école :

Adresse :

Téléphone :

Directeur(trice) de l'école :

Nom :

Prénom :

Possibilité d'aménagement proposée par l'école :

L'enfant ne viendra pas à l'école un ou plusieurs après-midi(s) par semaine.

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour
un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section
Année scolaire 2022-2023

Enfant concerné

Nom : Prénom :
Date de naissance :

Responsable(s) de l'enfant¹

Nom(s) :
Prénom(s) :
Adresse(s) :

1/ Aménagement souhaité

Je soussigné(e) : demande que l'enfant :
soit autorisé(e) à être absent(e) de l'école selon les modalités suivantes :

Lundi

ne reviendra pas à l'école l'après-midi.

Mardi

ne reviendra pas à l'école l'après-midi.

Jedi

ne reviendra pas à l'école l'après-midi.

Vendredi

ne reviendra pas à l'école l'après-midi.

Date et signature(s) du (des) responsable(s) de l'enfant :

2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus

(émis après consultation des membres de l'équipe éducative)

L'aménagement souhaité est accepté pour la
période du/...../..... au/...../..... .

Date, signature et cachet du directeur de l'école :

L'aménagement souhaité n'est pas accepté
pour les raisons suivantes :

**3/ Décision de l'inspecteur de l'éducation
nationale**

Date, signature et cachet de l'inspecteur de
l'éducation nationale :